



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE FSSC 2026

PROPOSITION DE CLUB

Objet : montant des inscriptions pour les tournois en paires.

Situation actuelle

À ce jour, ni le règlement des Championnats suisses ni celui des tournois individuels ne fait explicitement référence au montant maximal des inscriptions pour les tournois en paires. Par analogie, les organisateurs facturent donc le maximum possible par joueur, soit CHF 25.- pour 2 manches et CHF 35.- pour 3 manches.

Pour les autres fédérations ainsi que pour les Championnats du monde, le montant est fixé par paire.

Argumentation

L'organisation d'un tournoi en paires demande certes un peu plus de moyens, notamment pour la location et l'installation de la salle. Toutefois, une paire composée de deux joueurs n'occupe qu'une seule table et ne génère donc pas le double des frais d'organisation d'un joueur participant à un tournoi individuel. Une part importante des coûts est liée au nombre de tables et de paires présentes plutôt qu'au nombre de joueurs.

Il paraît dès lors difficile de justifier l'application systématique à chacun des deux joueurs du tarif maximal prévu pour un tournoi individuel. Par ailleurs, les tournois en paires n'attribuent pas de points individuels aussi bien au niveau international que national et nécessitent moins de travail pour la transmission et la publication des résultats, un simple fichier PDF étant suffisant.

Proposition

Texte proposé

« Pour les tournois en paires, le montant maximal de l'inscription est fixé à :

- CHF 35.– par paire (2 manches)
- CHF 45.– par paire (3 manches)
- CHF 70.– par paire (5 manches). »

Cette disposition pourrait être intégrée aux règlements ou publiée sous forme d'addendum.

Pour le club de Léman-Pully,
La présidente Elisabeth Vaucher